

# #MaddyTips Comment reprendre la main sur votre capital sans sortir de cash ?

[www.maddyness.com/entrepreneurs/2017/11/30/maddytips-capital-cash/](http://www.maddyness.com/entrepreneurs/2017/11/30/maddytips-capital-cash/)

November 30, 2017



**Donner des parts à vos premiers collaborateurs, c'est bien. Vous garantir une porte de sortie au cas où cela se passerait mal, c'est mieux. La plateforme française de *royalty crowdfunding* WeDoGood a planché sur le sujet.**

Nombreux sont les entrepreneurs qui sont fiers d'offrir des parts de capital à nouveaux collaborateurs ou à leur *love money*. Et, souvent, ils se retrouvent quelques mois ou années plus tard en difficulté pour des raisons diverses et variées : divergence avec un associé, complexité de gouvernance et de gestion, pas assez de maîtrise du capital pour obtenir une subvention, un prêt ou faire rentrer un nouvel investisseur en *equity*...

Normalement, il n'y a pas beaucoup de solutions pour ce type de cas : soit l'entrepreneur a assez de fonds pour racheter ces parts (ce qui est rare), soit il arrive à convaincre un fonds de dédier une partie de son investissement au rachat de parts. Mais souvent ce montage ne convient pas aux investisseurs professionnels car cela fait sortir du cash sans apporter de valeur pour le développement de l'activité.

Beaucoup d'entrepreneurs se retrouvent ainsi bloqués et, surtout, très frustrés. Pour certains, l'aventure se termine ici. Dans le meilleur des cas, elle aura permis de commencer un nouveau projet sur des bases plus saines. Mais ça reste difficile à digérer !

Et s'il y avait une solution intermédiaire de simplification de capital, permettant de proposer une autre forme d'implication à la *love money* et aux primo-investisseurs, sans sortie immédiate de cash ? Comme par exemple, des contrats de royalties en échange de leurs parts, comme l'a imaginé We Do Good. Plutôt que de bloquer financièrement l'entreprise en attendant une sortie

hypothétique pour retrouver leur investissement initial et une plus-value, ils auront droit à un pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise, versé tous les trimestres, pendant une durée déterminée.

## **Quels avantages pour l'entrepreneur ?**

---

Il retrouve la maîtrise de son capital sans sortir de cash tout de suite, verse des montants variables mais proportionnels à son chiffre d'affaires et maintient ses investisseurs impliqués : ils n'ont plus de voix mais sont directement intéressés à la croissance de son chiffre d'affaires ! Plutôt que devoir répondre à un board non professionnel, l'entrepreneur mobilise ainsi une communauté de prescripteurs utiles au développement de l'entreprise.

## **Quels avantages pour les investisseurs sortants ?**

---

Souvent, lorsqu'un entrepreneur propose à un investisseur de sortir du capital c'est parce qu'il est bloqué. Donc, plus la situation se prolonge, plus grandes sont les chances que l'aventure se termine pour tout le monde et que l'investisseur perde sa mise. Accepter d'échanger ses actions contre un contrat de royalties – en négociant les critères de valorisation – est donc un moyen simple et efficace d'aider l'entrepreneur à avancer tout en diminuant le risque de perdre son investissement. L'investisseur gagne aussi en liquidité : dès que l'entreprise fait du chiffre d'affaires, il récupère trimestriellement son pourcentage.

## **Un système de simplification de l'actionnariat ingénieux**

---

Les contrats de royalties ne sont pas nouveaux, ils sont très utilisés dans le monde de la culture ainsi que pour les systèmes de franchises. En revanche, leur utilisation comme outil de simplification de l'actionnariat est une belle innovation, qui fera gagner du temps, de l'argent et de la sérénité aux entrepreneurs.

Mots clés : [maddyTips](#)